

Règlement intérieur de l'accueil périscolaire de Miribel Lanchâtre

Année scolaire 2021/2022

Ce règlement complète le règlement de l'école qui reste en vigueur durant l'accueil périscolaire organisé par la mairie : la garderie, le temps d'accueil périscolaire (TAP) et la cantine (voir horaires ci-dessous).

Horaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7 h 30					
8 h 20	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8 h 30	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11 h 30	Cantine (et APC)	Cantine (et APC)		Cantine (et APC)	Cantine (et APC)
13 h 20					
13 h 30	Classe	Classe		Classe	Classe
15 h 45					
16 h 00	Pause	Pause		Pause	
	TAP	TAP		TAP	Garderie
17 h 00					
18 h 15	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

Conditions d'accueil et de bon fonctionnement

Tous les parents inscrivant un ou plusieurs enfants à l'accueil périscolaire de Miribel Lanchâtre s'engagent à accepter les termes du présent règlement et à le respecter.

Pour inscrire leurs enfants à l'accueil périscolaire, les parents doivent :

- être titulaires d'une assurance scolaire ou équivalente pour l'enfant,
- avoir remis la fiche sanitaire et l'autorisation de sortie complétées et signées par les deux parents.

Les enfants inscrits seront pris en charge après le temps scolaire, sauf dans les cas suivants :

- Maladie évidente de l'enfant
- Grève de l'enseignant
- Absence de l'enfant durant le temps scolaire

Les enfants fréquentant nos services doivent respecter des règles de bonnes conduites, en particulier :

- Respecter le personnel d'encadrement et de service
- Avoir un comportement conforme au bon déroulement du service
- Ne pas détériorer le matériel
- Suivre des règles d'hygiène en vigueur

Sanction

En cas de non-respect des conditions d'accueil et de bon fonctionnement, les parents seront contactés et avisés par courrier.

Après avertissement et concertation, le service peut être amené à exclure de l'accueil périscolaire les enfants qui persisteraient dans une attitude répréhensible, de même en cas de faute grave (violence, incorrections répétées, fugue, ...)

Régime et médicaments

Les régimes alimentaires sont possibles uniquement sur prescription médicale et la mise en place d'un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) avec l'école.

Le personnel n'est pas habilité à administrer des médicaments.

Inscriptions

Les inscriptions à l'accueil périscolaire se font, selon les délais spécifiques à chaque accueil, auprès de Mme ALGOUD, pendant les permanences qui ont lieu, hors vacances scolaires, dans la cantine:

- de 7h30 à 9h le lundi, mardi, jeudi, vendredi

Dans le cas où vous ne pouvez pas vous rendre aux permanences :

- les inscriptions par période complète peuvent être renvoyées par mail à miribelanchatre.peri@orange.fr
- une boîte aux lettres, à côté de la porte de la cantine, est à votre disposition pour déposer vos inscriptions.
- Téléphone cantine : 0964237510

Les boîtes mail et lettres **sont relevées le matin des permanences avant 9 heures** et les inscriptions incluses seront considérées selon les délais spécifiques à chaque accueil.

De même, les réponses au mail seront effectuées durant les permanences uniquement.

Annulation et absence

Une inscription peut être annulée selon les délais spécifiques à chaque accueil (voir tarifs et conditions particulières). En cas d'absence de l'enfant, l'absence et sa durée prévisible doit être immédiatement signalée à Mme ALGOUD aux heures de permanences.

Paiement

Le paiement se fait à réception de la facture qui vous sera envoyée à la fin du mois, directement sur le site www.payfip.gouv.fr, par CB ou virement. Les prix sont calculés en fonction du quotient familial. Le quotient de la C.A.F. doit être présenté lors des permanences de rentrée. En cas de non présentation, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Toute inscription non annulée dans les délais spécifiques à chaque accueil ne sera pas remboursé. La présentation d'un certificat médical n'implique pas le décompte systématique._

Données.

Nous utiliserons aussi vos données pour vous contacter en lien avec la scolarité de votre enfant et pour traiter avec vous les différents aspects de la vie scolaire de votre enfant. Le transfert de données à des tiers se fait à des fins non commerciales et strictement limité au bon suivi de la scolarité de votre enfant (exemple : inscription périscolaire, menu....) Pour exercer vos droits, il vous suffit d'adresser un courrier à miribelanchatre.peri@orange.fr

Tarif et conditions particulières pour la cantine

Les inscriptions à la cantine se font pour le mois ou la période et au plus tard le mardi de la semaine précédente.

Les annulations seront acceptées la veille pour le lendemain, lors des permanences ou par mail avant 9h. En cas d'absence de l'enfant, les parents peuvent venir récupérer les repas à 12h s'ils ont averti Mme GRABIT ou Mme ALGOUD.

Les tarifs par enfant pour un repas de la cantine et garderie du midi sont les suivants:

Quotient	Tarif par repas
Inférieur à 548	4,00€
Entre 548 et 901	5,60€
Supérieur à 901	6,50€

Tarif et conditions particulières pour la garderie

Les inscriptions à la garderie se font pour le mois ou la période et au plus tard le mardi de la semaine précédente.

Les inscriptions se font pour les créneaux suivant :

- Garderie matin : lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30
- Garderie soir : vendredi de 15h45 à 17h et lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17h à 18h15

Les annulations seront acceptées la veille pour le lendemain.

Les tarifs par enfant pour les créneaux de garderie sont les suivants :

Quotient	Tarif le matin de 7h30 à	Tarif le vendredi de 15h45 à 17h00	Tarif le soir de 17h00 à 18h15
Inférieur à 548	1,80€	1,80€	1,80€
Entre 548 et 901	2,20€	2,20€	2,20€
Supérieur à 901	2,60€	2,60€	2,60€

Tarif et conditions particulières pour le TAP

L'année scolaire est découpée en 5 périodes et les enfants sont répartis en groupe, (voir plannings). Les groupes et activités sont définis par la mairie et peuvent être modifiés selon les effectifs et imprévus. En cas de sureffectif d'un groupe pour une activité, une partie du groupe sera retirée de l'activité pour rejoindre un autre groupe. De même si un enfant n'est pas apte à suivre une activité (dispense de gym) il sera pris en charge par un autre groupe. Merci de chausser vos enfants en fonction.

Les inscriptions et le paiement pour le TAP se font pour une période de deux mois.

Pour le bon fonctionnement des activités merci d'avertir en cas d'absence de votre enfant soit aux permanences soit par mail avant 9h.

Les tarifs par enfant pour une période du TAP (6 à 7 semaines) sont les suivants :

Quotient	Forfait par période 3 jours / semaine	Forfait par période 2 jours / semaine	Forfait par période 1 jour /	1 heure
Inférieur à 548	28,00€	23,00€	15,00€	3,50€
Entre 548 et 901	35,00€	29,00€	18,00€	3,50€
Supérieur à 901	42,00€	35,00€	21,00€	3,50€